

Note liminaire :

La traduction intégrale des 131 pages de cette étude de 1997 serait bien trop longue, nous nous limiterons ici à l'Avant-Propos, qui fixe l'objectif, et au chapitre 2 de la seconde partie, qui explicite les moyens d'action (« *Réforme de la politique de l'élevage en un sens favorable à la conservation des grands carnivores* »).

Il faudrait avoir le temps de tout traduire. L'étude est un exemple de la façon dont, depuis bien longtemps, au niveau européen, un lobbying intense en faveur des grands carnivores, travaille à l'instrumentalisation des politiques agricoles. Ce lobbying est tel que la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire est en train (avril 2008) de débattre d'une loi pour essayer de le régler^(A), on y trouve entre autres ceci, qui traduit bien l'état actuel de la situation :

« La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire /.../ appelle la Commission à clarifier le rôle et les antécédents de ses conseillers spéciaux, à publier leurs curriculum vitae et à définir précisément les notions de lien d'intérêts et de conflit d'intérêts; estime qu'aucun conseiller spécial en situation de conflit d'intérêts ne peut être employé par les institutions européennes; demande à la Commission de fixer clairement les objectifs de ses groupes d'experts et groupes de haut niveau, ainsi que d'établir des lignes directrices visant à assurer une représentation équilibrée des différents secteurs de la société et groupes nationaux; souligne qu'aucun expert en situation de conflit d'intérêts ne peut être membre d'un comité d'experts »

Dans le document de 1997 dont nous proposons une traduction partielle, c'est ce que l'on appelle « la nouvelle PAC » (Politique Agricole Commune) qui est concernée par un tel lobbying.

Son instrumentalisation passe notamment par des associations du type de celle dont il est question au second paragraphe de l'Avant-Propos (voir ci-dessous). Sous couvert d'un intérêt proclamé en faveur des pratiques agricoles dites « traditionnelles », ces associations, ou une partie de leurs membres influents, oeuvrent essentiellement à l'extension de ces grands carnivores, y compris dans des zones où ils ont disparu depuis longtemps ou n'existent plus qu'à l'état résiduel.

Agriculture et élevage y sont analysés en fonction de cet objectif et non pas, **d'abord**, pour ce qu'ils peuvent représenter comme modes de production alternatifs et complémentaires aux pratiques industrielles devenues dominantes, pour ce qu'ils peuvent apporter en maintenant des paysages ouverts et des milieux humanisés, en permettant un aménagement des territoires nationaux plus harmonieux et équilibré que celui que nous connaissons aujourd'hui, et accueillant aux activités touristiques de nature.

Au contraire même. On verra dans la traduction de l'Avant-Propos, que le WWF est le financeur de cette étude disponible sur le site de l'UICN que j'indique en note^(B). L'année précédente, le 15 février 1996, le WWF diffusait un document de synthèse intitulé : « *WWF in scheme to bring back Europe's bears, wolves and lynxes* » (« *le WWF dans le projet de retour de l'ours, du loup et du lynx en Europe* »). On y trouvait entre autres cette attaque contre les subventions versées aux éleveurs en Suisse et en Norvège : « *des subventions de ce genre encouragent l'irresponsabilité des éleveurs* ».

Et loin d'être envisagée comme une perte, une hémorragie à combattre comme l'on s'y emploie dans les Pyrénées depuis plusieurs années, souvent avec succès, l'abandon de l'agriculture et de l'élevage en montagne était ainsi analysé par le Directeur du WWF, Magnus Sylvén: « *Autrefois, quand l'activité agricole était en expansion en Europe, on y connaissait ces conflits entre éleveurs et animaux sauvages que l'on rencontre*

(A) projet de loi à:

<http://www.europarl.europa.eu/sidesSearch/search.do?type=COMPARL&subType=OPCF&language=FR&term=6&author=4432#>

(B) IUCN, en français UICN = Union internationale pour la conservation de la nature, connue aussi sous le nom « The World Conservation Union ». Vaste documentation sur « Large Carnivore Initiative for Europe », à l'adresse : <http://www.lcie.org/index.htm>.

Le site montre bien comment le réseau WWF et autres associations conservationnistes + IUCN + Europe est une réalité tangible depuis longtemps. On retrouve ces acteurs dans le programme Life-Coex de retour des grands prédateurs, financé à 60% par l'Europe. En 1997, l'action de lobbying sur la nouvelle politique agricole commune dont ce document dessine les contours, pouvait se prévaloir de cette ancienne proximité.

Le présent document est directement téléchargeable en pdf à :

http://www.lcie.org/Docs/LCIE%20IUCN/Subsidy_report.pdf

aujourd'hui dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. Mais à présent la scène de l'agriculture européenne a changé de décor, notamment dans les régions les plus isolées : les zones de montagne où ces animaux ont leurs derniers bastions. Cette situation offre alors davantage d'espace à la fois pour les gens et pour les animaux sauvages »

Ces idées se retrouvent dans l'étude que nous traduisons ici en partie. Elles permettent de comprendre la situation que vivent aujourd'hui les massifs montagneux européens confrontés au retour des grands prédateurs. En Espagne, une étape supplémentaire vient même d'être franchie dans les Asturies.

Le 2 février 2008, sous le titre « *Caleao, réserve de paysans* », le journal *La Nueva España* informait en effet d'un projet de création d'une telle « réserve », et le mot employé ne peut pas ne pas faire penser à ce que furent, et sont parfois encore, les réserves d'Indiens. Si, dès le début, les objectifs de l'association conservacionniste porteuse pouvaient sembler acceptable au delà des mots et des rapprochements effectués (sauver le paysan, « *cette espèce menacée au même titre que l'ours et le coq de bruyère* »), la suite remettait les pendules à l'heure.

La brebis y devenait en effet une sorte de sous produit du loup dans un objectif ainsi défini : « *Des gens qui produisent de la viande, il y en a beaucoup, signale Varillas. Mais il y en a beaucoup moins qui produisent à la fois de la viande et des loups* ». *Chèvres et brebis agiront comme des débroussailleuses efficaces, elle éviteront que ne se ferment les pâturages et contribueront à lutter contre les incendies de forêt. Mais ce sont aussi des espèces qui favorisent la présence d'oiseaux charognards et de prédateurs comme le loup.* »

Mais la raison profonde d'une telle réserve humaine, surgissait à la fin. Elle concerne l'ours. La population d'ours cantabrique forme deux noyaux différents, séparés par une zone intermédiaire où les activités et les infrastructures humaines sont un frein à la jonction de ces deux populations. Une étude génétique sur l'ours brun, commandée en 2003 par le Gouvernement asturien, se concluait en proposant « *d'éliminer les barrières artificielles* » ainsi préjudiciables aux ours, c'est à dire éliminer l'humain !

Plus subtil, moins grossier, le projet de *réserve de paysans* dévoilait son objectif de fond dans le dernier paragraphe de l'article: « *Le projet entend s'implanter à Caleao et de là s'étendre aux autres villages du parc de Redes, ainsi qu'aux zones rurales limitrophes. " L'aire d'action, ce sont les quarante kilomètres qui séparent les populations d'ours cantabrique de l'est et de l'ouest afin d'essayer de les relier ", indique Varillas.* ».

Et comme il ne fallait quand même pas oublier la réserve et les humains dedans, la phrase finale enfonçait le clou : « *L'objectif est que l'ours, comme le paysan, ne soit plus en péril d'extinction.* ».

Le paysan, producteur à la fois de viande et de loups ... la réserve où paysans, brebis, loups, ours dansent main dans la main ... on se demande vraiment pourquoi éleveurs alpins et pyrénéens, de même que la très grande majorité des asturiens, s'obstinent à refuser cet avenir radieux, paradisiaque, un véritable Eden d'avant Adam et Eve, la pomme du serpent diabolique, et la chute ...

Les quelques pages que nous traduisons ci-dessous sont effectivement à prendre au sérieux, elles ne sont pas du tout des élucubrations sans prise sur la réalité. Elles le sont d'autant moins que l'Institut d'Ecologie Appliquée qui les rédige est un acteur central des programmes LifeCoex, une sorte de caution intellectuelle mais aussi partisane : du 15 au 17 mai 2008, les associations qui militent en faveur des grands prédateurs organisent à Luchon un colloque sous ce titre : « *COLLOQUE LIFE COEX - Des ours, des loups, des hommes : initiatives européennes pour la cohabitation et la valorisation* ». En ouverture de ce colloque, juste après le discours de F. Arcangeli, président de l'ADET et maire d'Arbas, c'est ce Institut qui lance vraiment le colloque avec une intervention intitulée : « *Présentation du programme Life Coex et synthèse des systèmes d'indemnisation des dégâts en Europe* ».

La traduction ci-dessous rend totalement inutile d'assister au colloque; tout y est déjà.

B.Besche-Commenge 29 février 2008.

(plusieurs traducteurs/-trices, membres de l'ASPAP, se sont associé(e)s pour la traduction – L'ASPAP et l'ADDIP les en remercient)

Systèmes européens de subventions à l'élevage, et propositions de réformes favorables à la conservation des grands carnivores - 1^o version, septembre 1997

IEA - Istituto Ecologia Applicata (Institut d'Ecologie Appliquée) Via Spallanzani 32 00161 -
Roma, Italy tel./fax +39-6-440315 e-mail: md2605@mclink.it
Barbara Giannuzzi Savelli, Francesca Antonelli, Luigi Boitani

Avant-Propos (Page VI du document)

L'U.E. est confrontée à une période d'ajustement liée à l'intégration des pays d'Europe Centrale et de l'Est, et aux nouvelles conditions de marché du commerce international. Toutes les politiques agricoles européennes se réfèrent à la PAC (Politique Agricole Commune) qui concerne tous les aspects des différentes activités agricoles, dont l'élevage. Parce qu'elle implique un certain niveau de conflit avec les activités zootechniques, la conservation des grands carnivores trouve dans la révision de la PAC l'opportunité majeure d'y intégrer avec une attention nouvelle et plus profonde la problématique de la cohabitation potentielle entre élevage et grands carnivores. Sur ces bases, la "Large Carnivore Conservation Initiative for Europe" a chargé l'Institut d'Ecologie Appliquée de Rome (IEA), avec des fonds provenant du WWF, d'évaluer les services rendus par les actuels systèmes d'élevage, et les possibilités de réformes en un sens qui serait favorable à la conservation des grands carnivores.

La nécessité d'une plus grande intégration de la conservation de la nature dans les politiques agricoles a toujours fait partie des objectifs du « Forum européen pour la Conservation de la Nature et le Pastoralisme » (EFNCP), un réseau à but non lucratif regroupant écologistes, conservateurs, agriculteurs et responsables politiques dans l'objectif de mieux comprendre les systèmes agricoles traditionnels et d'assurer leur maintien.

Dans la perspective de la conservation des grands carnivores, le présent rapport est consacré à l'analyse de la PAC actuelle et des changements qu'elle envisage. Le chapitre final propose des moyens permettant d'adapter la nouvelle PAC aux besoins de cette conservation.

/... nous passons directement à ce dernier chapitre .../

PARTIE II – Chapitre 2 - Réforme de la politique de l'élevage en un sens favorable à la conservation des grands carnivores – Page 85 et suivantes

Ce chapitre a pour objectif de présenter quelques propositions afin de réformer le système de subvention à l'élevage couramment pratiqué dans les pays d'Europe, en un sens qui soit favorable à la conservation des grands carnivores, et ce à la lumière des éléments déjà envisagés dans la première partie de ce rapport, et dans le premier chapitre de la seconde partie.

Avant d'en venir à l'analyse des nombreuses difficultés posées par la coexistence entre grands carnivores et troupeaux domestiques, il a semblé nécessaire de commencer par une brève description des différentes espèces de grands carnivores présentes en Europe (loup, lynx, ours et glouton), et de décrire rapidement les stratégies et procédés disponibles pour réduire ce conflit, ainsi que les systèmes de remboursement couramment pratiqués afin de compenser les pertes subies par les éleveurs.

En conclusion, nous soulignerons l'influence de l'actuel système de subvention sur la relation entre grands carnivores et troupeaux, et discuterons quelques propositions de réforme le concernant avec pour objectif de favoriser la conservation des grands carnivores, dans la mesure du possible en

harmonie avec les besoins de l'élevage ⁽¹⁾.

/ Suit une série de sous-chapitres, où sont envisagées les situations actuelles et conditions idéales nécessaires pour ours, loup, lynx et glouton. Analyses très révélatrices aussi, mais il serait trop long de tout traduire! Je passe directement à l'essentiel, le chapitre 2-5 et la partie II concernant la politique agricole et son évolution, envisagées du point de vue du soutien aux grands prédateurs/

2.5 Influence sur les grands carnivores des politiques de soutien à l'élevage

Comme indiqué dans la 2^o partie du chapitre 1, plusieurs raisons ont entraîné un changement radical dans les systèmes de production : politique de soutien des prix et primes versées directement aux éleveurs dans les pays de l'U.E. comme en Norvège et Suisse, mais aussi adoption par les agriculteurs de systèmes de production plus modernes et plus efficaces.

En outre, les pratiques agricoles intensives jointes à une exploitation excessive du gibier ou simplement sa mauvaise gestion, ont aggravé les dommages causés aux animaux domestiques par les grands carnivores, qui ont ainsi compensé la disparition de leurs proies naturelles.

Effets sur les grands carnivores

Si la déprise agricole dans des secteurs restreints, jointe à l'interruption du pâturage dans de nombreuses zones isolées de montagne, peut être en un sens interprétée comme dommageable d'un point de vue socio-économique, on peut aussi considérer qu'elle a permis une lente recolonisation de ces zones par les grands carnivores au cours des dernières années. Ces zones ont fini par retrouver leur « état sauvage », grâce justement à cet abandon qui a permis la reconstitution d'habitats favorables à la survie des grands prédateurs. En général, ces espèces sont méfiantes, et ont besoin d'une couverture végétale importante, arbres, buissons, pour cacher les lieux où elle se nourrissent, font leurs tanières, etc.

Cette recolonisation a aussi été rendue possible grâce à la reconstitution de corridors naturels où une faible présence humaine a permis ou permettra la jonction entre des populations animales jusqu'à présent isolées l'une de l'autre. C'est par exemple le cas pour le lynx ibérique (comme pour d'autres grands carnivores), dont le plus grand obstacle aujourd'hui à la conservation réside dans la

⁽¹⁾ Toutes les notes sont rédigées par moi BBC

Comme toujours dans de tels textes apparemment consensuels, c'est au détour d'une phrase que se révèle le choix profond qui guide le propos : « as far as possible in harmony with the needs of the livestock sector » (dans la mesure du possible en harmonie avec les besoins de l'élevage), glissé en fin de phrase ce bref passage montre comment ce qui commande c'est la conservation des prédateurs ; « as far as possible » signifie bien que la limite est déterminée par les nécessités de cette conservation. Quant aux éleveurs et à leurs troupeaux, un peu plus loin, page 96, la présence humaine sera définie comme « perturbation ».

Au delà des grandes proclamations de principe autour du berger nécessaire et de la cohabitation, cette conception de l'homme comme une sorte de parasite, qui serait presque devenu, lui, l'espèce classée nuisible que ne sont plus ours et loups, cette conception est une constante qui apparaît partout dès qu'on cherche de façon exhaustive sur les divers sites militant en faveur des grands prédateurs.

La solution extrême serait d'éliminer totalement l'homme et ses activités. Difficile bien sûr d'en venir là, au moins directement, l'incantation sur la "cohabitation" vise en fait simplement à contourner de façon moins violente cette "perturbation". Il arrive cependant que l'on ne prenne point de tels gants de velours, et que la main de fer s'exprime très crûment. C'est, pour l'ouest des Pyrénées, ce qu'envisageait en 1993 le rapport Servheen-Huber commandité par les Ministères de l'Environnement et de l'Équipement dans le cadre de l'étude d'impact de l'aménagement de la RN 134 entre Oloron et le tunnel du Somport : voir page 8, le chapitre « Réduire l'influence humaine » qui prévoyait entre autres « d'abandonner les maisons isolées et autres structures semblables (cabanes de bergers), et de les supprimer de l'habitat de l'ours ».

fragmentation de l'habitat (Beaufoy, 1996) ^(2)

Des zones autrefois peuplées, où l'on pratiquait agriculture et élevage, ont cédé la place à des champs abandonnés et à des pâturages où buissons et arbres ont pris ou retrouvé le dessus, au grand avantage de la faune sauvage. C'est ainsi qu'en Espagne, le déclin des animaux domestiques et de la présence humaine a permis le retour de quelques grands mammifères comme le loup et le cerf (Blanco, 1995, dans Beaufoy, 1996).

Dans certains cas cependant, ce déclin a pu être considéré comme une perte de disponibilité d'une importante source de nourriture pour les grands carnivores, mais les spécialistes ont montré que les espèces sauvages se substituaient rapidement aux troupeaux domestiques (Beaufoy, 1996). La ressource fourragère nécessaire pour un ovin peut nourrir 2,5 cerfs, tandis que celle nécessaire à une vache en nourrit jusqu'à 20 (Blanco, 1995, dans Beaufoy, 1996) ^(3)

Si l'on met de côté le conflit entre éleveurs et grands carnivores, la présence de troupeaux domestiques dans les zones présentant un intérêt pour la conservation de ces derniers, peut être considérée de façon positive lorsqu'elle se maintient à un niveau acceptable : elle leur fournit en fait une source supplémentaire de subsistance.

Page 96 - D'autre part, si la pression du bétail par unité de surface est trop élevée, les effets ne peuvent que devenir catastrophiques et conduire à une détérioration physique de l'environnement (le surpâturage entraîne appauvrissement du sol, déforestation, érosion etc ...) à laquelle contribueraient les perturbations dues à l'accroissement de la présence humaine que cela engendrerait.

Effets sur les espèces servant de proies aux grands carnivores

Cependant, de façon indirecte, l'absence totale de troupeaux peut devenir désavantageuse pour certaines des espèces animales qui sont les proies naturelles des grands carnivores. Des petits mammifères et des petits et grands ongulés, ont besoin d'un certain niveau de fragmentation d'habitats différents : à la fois de zones de pâturages dégagées pour pouvoir se nourrir, et de zones embroussaillées où ils peuvent se cacher. Dans de nombreux sites, cette fragmentation se maintient grâce à la présence des troupeaux ; des pratiques comme la transhumance (migration périodique qui en général a lieu pour permettre d'alterner plaine/montagne dans le déroulement du pâturage) ont ainsi permis à de nombreuses espèces de la faune de vivre dans des environnements qui, sans cela, leur seraient devenus inhospitaliers.

Dans certaines zones d'Espagne par exemple, le maintien de tels habitats est vital pour la survie du lynx, qui peut attaquer brebis et chèvres mais chasse plutôt de petits mammifères tels que lapins, lièvres et petits ongulés (Beaufoy, 1996).

Taux élevé de proies stockées et non consommées, et surprédation

La surprédation est définie comme le fait qu'un prédateur tue une proie, sans que l'individu qui a tué la proie, ni ses petits, ni des membres du même groupe social ne mangent quoi que ce soit de la bête tuée, bien que l'accès à la carcasse soit libre et qu'habituellement cette espèce particulière de

^(2) La *réserve de paysans* envisagée à Calaeo montre comment, le cas échéant, on peut "aider" les corridors à se former lorsque l'abandon s'obstine à ne pas aller assez vite dans le sens voulu.

^(3) Ces chiffres semblent très hasardeux. J.B.L., ingénieur agricole zootechnicien et professeur de zootechnie, auquel je les ai soumis, me répond par courriel du 28-02-2008: « *Mon métier de zootechnicien m'oblige à dire que les chiffres ont été inversés, je peux certifier que les chiffres sont les suivants: un cerf consomme le fourrage de 3 brebis à 3,5 brebis, (poids moyen de la brebis : 70 Kg et cerf de 250 à 280 Kg). Une vache consomme le fourrage de 2 à 2,2cerfs (vache de 700Kg) »*

proie soit mangée par ce prédateur. Ce phénomène observé chez plusieurs espèces de prédateurs (loup, ours, lion, léopard, hyène...) est rare dans la nature et l'on a suggéré que c'est la conséquence de compromis comportementaux de la part à la fois du prédateur et de la proie pour répondre à des exigences environnementales opposées⁽⁴⁾.

On connaît sans doute mieux ce genre de prédation de masse sur les animaux domestiques dont les conditions d'élevage intensif et la facilité de prédation (due à l'absence d'instinct anti-prédateur, la présence de clôtures et l'absence de gardiennage) stimulent ce comportement, entraînant des pertes considérables pour l'éleveur⁽⁵⁾.

Effets du type d'élevage

La politique d'aide à l'élevage a aussi conduit à supprimer la diversification des types d'élevages (CEAS-EFNCP 1997, Bignal 1996). La prédation dans les élevages mixtes (vaches, moutons et chèvres) est bien moins importante que dans les élevages de chèvres ou moutons seuls (Kaczesky 1996). De plus, dans de nombreuses régions, comme par exemple en Suisse, les fermes mixtes ont été remplacées par des élevages de moutons qui sont beaucoup plus vulnérables à la prédation (Marty 1996). On a substitué aux races locales des races plus productives (Luick 1996, Kaczesky 1997) qui demandent moins de soins⁽⁶⁾, ce qui a causé une perte de l'instinct anti-prédation et une plus grande vulnérabilité.

page 97 - 2 - *Développement rural et conséquences possibles*

Comme indiqué au chapitre 1, Il existe en Europe des aides au développement rural visant à stimuler d'autres activités que l'agriculture et l'élevage, comme le tourisme rural. Dans certaines zones

⁽⁴⁾ En anglais: "*behavioural compromises in both predator and prey to meet opposing environmental requirement*", ce qui n'a guère de sens. Mais lorsque l'on sait que dans de nombreux pays, et notamment en Slovénie, les ours sont nourris en continu, en particulier avec des carcasses de bétail et qu'ils trouvent en abondance dans ces charniers, un « *taux élevé de proies stockées* », on peut comprendre pourquoi les auteurs écrivent une telle formule absconse au lieu de reconnaître, honnêtement, que si « *ce phénomène /.../ est rare dans la nature* », lorsqu'il devient plus courant cela montre bien que l'on n'est plus ... dans la nature : ce serait bien sûr assez gênant.

⁽⁵⁾ Ainsi "*la présence de clôtures*" est reconnu comme une des causes de surprédation. C'est d'autant plus plaisant que toutes les associations militant en faveur des grands prédateurs, comme l'Etat français et l'Europe qui les financent, associent prédation et absence de clôtures !

Mais ce discours à géométrie variable a un auguste précédent dans les Pyrénées, le FIEP lui-même qui s'enorgueillit aujourd'hui de fournir de telles clôtures, écrivait en 1977: « *Dans la zone à ours des Pyrénées, sa prédation s'oriente par facilité vers le cheptel domestique. Elle ne peut être sélective du fait du comportement artificiel des proies, on pourrait dire en usant du paradoxe que les rassemblements de brebis en enclos sont une véritable provocation pour l'Ours* » / souligné dans le texte. Cf. « *La grande faune pyrénéenne* », collection Cahiers de l'Université, Université de Pau et des Pays de l'Adour – 1977. Article intitulé : « *Présentation du Fonds d'Intervention Eco-pastoral* », pp. 181-197/

⁽⁶⁾ En anglais: "*that require less care*", ce qui est une parfaite contre-vérité comme le savent éleveurs et zootechniciens. Associer ensuite « *moins de soins* » et « *perte de l'instinct anti-prédation* » est une autre absurdité ; dans les Pyrénées notamment, le système de semi-liberté du bétail en montagne, attesté depuis le XV^e siècle, a permis aux races rustiques de conserver un caractère semi-sauvage mieux que les races améliorées, davantage dépendantes de l'homme.

Troisième absurdité ignorante : dans les Alpes comme dans les Pyrénées, pour bovins, ovins, caprins et équins, les éleveurs loin d'avoir « *substitué aux races locales des races plus productives* », estivent des troupeaux quasi uniquement formés de races rustiques autochtones pour la sauvegarde desquelles Europe, Etat français, Régions et Départements ont investi des sommes importantes.

En trois phrases, cela fait quand même beaucoup de légèreté pour un Institut d'Ecologie Appliqué servant de référent scientifique au programme LifeCoex et à ses associations satellites financées avec nos impôts ...

agricoles particulièrement intéressantes du point de vue environnemental et dans lesquelles les grands carnivores sont présents, en particulier dans celles où l'objectif prioritaire est la conservation de ces espèces, ce type d'aide devrait dépendre de programmes élaborés à partir d'études d'impact. C'est rarement le cas, et pourtant il est nécessaire que les conséquences du développement de telles activités sur la population de ces prédateurs soient étudiées en profondeur.

La promotion d'activités touristiques ou autres peut apporter des avantages socio-économiques dans les aires désavantagées menacées de désertification rurale, mais si ces activités ne sont pas appuyées sur une planification sérieuse à long terme, elles peuvent conduire à des effets négatifs sur les populations de grands carnivores.

Comme nous l'avons dit, le retour à l'état sauvage de certaines zones (dû entre autres à la baisse de la pression humaine) a permis la recolonisation par de nombreuses espèces de grands mammifères. Le retour d'activités humaines dans ces zones, même sans agriculture ou élevage, pourrait aboutir à compromettre les conditions optimales pour la survie de ces espèces (prédateurs et proies).

Prédation des troupeaux par les grands carnivores

Le conflit entre grands carnivores et troupeaux est une relation normale prédateur-proie. Des pertes de bétail sont enregistrées dans tous les pays européens où ils existent (ours, loup, lynx,..., voir la distribution en annexe 7). Pour donner une idée de ces pertes : en Italie les loups ont causé la mort d'environ 1500 moutons par an entre 1974 et 1978 (Boitani 1982); En 1989 dans le Jura français, les lynx ont tué 389 ovins et caprins (Vandel and Sthal, dans Kaczensky 1996); En Espagne, les loups ont tué 5179 ovins/caprins, 1196 chevaux et 444 bovins en 1987 (Garcia-Gaona 1995, dans Kaczensky 1996).

L'importance des pertes dépend du nombre et du type de prédateur, du nombre et type de proie, de la méthode d'élevage utilisée, de l'existence ou absence de proies alternatives et de la géographie de la zone concernée.

La complexité du phénomène rend les recherches de corrélations très difficiles. En Europe, les pertes dues aux lynx et aux gloutons sont moindres que celles dues aux ours et surtout aux loups (Kaczensky 1996).

Il est donc faux d'exclure a-priori la coexistence entre grands carnivores et troupeaux, et bien des types d'élevage sont compatibles avec la conservation des grands carnivores. C'est principalement le pâturage libre et non contrôlé qui subit de fortes prédatations et est par là incompatible avec la présence des prédateurs ⁽⁷⁾. En Europe, ce type d'élevage est courant surtout dans les zones dépourvues de prédateurs depuis longtemps (Kaczensky 1996).

Page 98 - La Suisse et la Norvège sont un exemple des effets négatifs d'un pâturage incontrôlé lorsque les prédateurs ont disparu (Marty 1996). Le retour des grands carnivores fut suivi de pertes très lourdes dans les troupeaux. En Norvège, environ 2000 moutons furent tués par an par 15-20 ours, alors qu'en Suède, on dénombrait 100 moutons tués pour une population ursine de 700 (Swenson in Kaczensky 1996).

En tous cas, sauf rares exceptions, la perte économique causée par la prédation n'a jamais été forte. Les recherches de Kaczensky (1996) montrent que dans la majorité des 12 pays d'Europe étudiés, les pertes attribuables à la prédation sont inférieures à 1% du cheptel total. La seule corrélation trouvée est entre le nombre d'animaux tués et la pratique du pâturage incontrôlé, au niveau local (non comparé entre régions). Il n'y a aucune corrélation évidente entre le nombre de tués annuel

⁽⁷⁾ cf note 5 ci-dessus, clôture = surprédation ; ici : pâturage libre = surprédationpeut-être au fond pas de pâturage du tout serait-il la meilleure solution !

et le nombre de prédateurs, ni entre le nombre de moutons tués et la taille des troupeaux.

2. Stratégies et moyens de réduction des conflits entre troupeaux et grands carnivores

Il existe peu de travaux concernant l'application et l'efficacité de méthodes et stratégies de réduction des conflits entre éleveurs et prédateurs en Europe. Par contre il existe nombre de publications sur l'usage et l'efficacité de techniques anti-prédation aux USA. Le rapport de Linnel et al. (1996), auquel nous allons nous référer, très complet et détaillé, est fondé essentiellement sur des travaux facilement disponibles. En fait, une telle analyse n'est pas dans les objectifs de cette étude, mais nous pensons important d'indiquer brièvement les stratégies et techniques qui ont été le plus expérimentées avec plus ou moins d'efficacité, et qui prennent une place importante dans nos propositions mentionnées dans la section 2.5.

Comme déjà dit, le niveau de prédation dépend d'un ensemble de facteurs et il serait vain de chercher une relation de cause à effet universelle. Les espèces de prédateurs, le type d'élevage et la zone du conflit en sont quelques variables. Le choix des méthodes de réduction des conflits doit donc être adapté localement, pour prendre en compte les variables significatives des cas particuliers. Notre conseil est donc de combiner plusieurs mesures pour réduire les conflits lorsqu'on met en oeuvre un plan de conservation des carnivores.

Type de bétail et vulnérabilité

Sans tenir compte d'autres considérations écologiques, il est important d'encourager, dans les zones à haut degré de conflits, l'élevage de bovins plutôt que celui des ovins et caprins. Les bovins sont plus gros, plus agressifs et leur comportement anti-prédateur les rend moins vulnérables. De plus, il est plus facile de gérer un petit troupeau de bovins qu'un grand d'ovins.

Quoique les bovins soient moins vulnérables, ils sont aussi sujets à la prédation, particulièrement les veaux. Les veaux devraient donc être confinés et avoir le moins possible accès aux pâturages.

Page 99 - Si le choix de l'espèce à élever est important (bovines plutôt que caprins et ovins), il peut être important aussi de sélectionner les races. L'instinct grégaire des troupeaux varie selon la race, et un instinct grégaire adéquat facilite le contrôle du pâturage, réduisant le risque de prédation.

Contrôle du troupeau

Les clôtures électriques peuvent être efficaces. On peut les utiliser pour protéger le troupeau la nuit et augmenter la protection des veaux et poulains. Elles peuvent être particulièrement efficaces pour les petits troupeaux et dans les zones de végétation broussailleuse. On peut les utiliser pour empêcher les prédateurs de venir dans les zones réservées au pâturage extensif, de jour comme de nuit. Notons toutefois que cette pratique peu coûteuse gêne le déplacement de beaucoup d'espèces terrestres, en fragmentant l'espace et réduisant la qualité de l'habitat.

On peut utiliser d'autres types de clôtures non électrifiées pour limiter le déplacement des troupeaux. Cela a l'avantage de permettre le contrôle du taux d'utilisation d'une zone, et de faciliter le rassemblement du troupeau pour la nuit. Ce type de contrôle est très utile dans le cas où l'utilisation permanente de bergers est trop coûteuse.

Une autre méthode, l'utilisation de chiens de berger, est une pratique séculaire née en Europe. Cette tradition, du fait de la disparition de beaucoup de prédateurs, est en voie de disparition en Europe, alors qu'elle est devenue presque habituelle aux USA.

Les types de chiens les plus utilisés sont européens ou asiatiques. Les avantages de l'utilisation de chiens de berger sont une réduction de la prédation (de 11 à 100% selon l'analyse de Linnel), moins de travail pour le berger et la possibilité d'augmenter la taille des troupeaux.

Enfin, la présence d'un ou plusieurs bergers est vitale. Le berger peut maintenir le troupeau loin des zones à risques et l'enfermer la nuit dans des aires protégées. Il peut aussi interrompre la prédation, induisant une expérience négative pour le prédateur. Linnel rapporte qu'il a été prouvé que la prédation est nettement inférieure quand il y a des bergers.

Méthodes modernes de prévention

Les colliers protecteurs portés par le bétail ont été adoptés en Europe et sont couramment utilisés en Norvège. Faits de cuir épais, avec des pointes ou une odeur repoussante, ils semblent efficaces contre les lynx et gloutons, mais l'expérimentation n'en est qu'à ses débuts.

Il ne faut pas confondre les colliers protecteurs avec les colliers toxiques, qui ont été utilisés aux USA depuis 1985, et contiennent du poison destiné à tuer le prédateur qui attaque la proie. L'avantage des colliers toxiques est leur extrême sélectivité vis à vis des animaux qui causent des problèmes, l'inconvénient est le sacrifice des animaux portant le collier. De plus, tous les animaux du troupeau ne sont pas équipés (pour des raisons de coût) et il n'est pas certain que les prédateurs aillent s'attaquer à ceux qui portent le collier toxique, ceci bien qu'on choisisse pour porter le collier, les animaux les plus vulnérables du troupeau (agneaux, bêtes malades...)

Nourritures alternatives

Nous n'avons aujourd'hui aucune preuve de l'influence de l'existence de proies alternatives sur la prédation des troupeaux. Selon Linnel, certaines études ont montré un taux élevé de prédation dans les zones pauvres en proies naturelles, et d'autres montrent des pics de prédation aux époques où ces proies sont rares. Quoi qu'il en soit, un programme efficace de conservation des carnivores doit, en général, envisager l'existence de proies naturelles. La revitalisation des populations de proies naturelles (ou la repopulation quand nécessaire), associée à un programme de contrôle des pertes de bétail favorise les carnivores tout en protégeant le troupeau.

L'utilisation de nourriture artificielle, déchets d'abattoirs par exemple, peut par ailleurs détourner utilement les prédateurs des troupeaux, mais implique des considérations éthiques et écologiques qu'il ne faut pas sous estimer.

Élimination de prédateurs particuliers

L'élimination de prédateurs particuliers qui provoquent des pertes disproportionnées est une opération qui demande non seulement savoir-faire et moyens financiers importants, mais ne donne aucune garantie quant aux résultats escomptés.

Dans la même zone, l'animal éliminé sera vraisemblablement remplacé par d'autres prédateurs et on se retrouvera devant le même problème. En tous cas, si l'on pense que c'est une solution, il est important que cela ne dégénère pas en élimination incontrôlée, et que toute l'opération soit confiée à du personnel qualifié.

Zonage

Lorsque les techniques d'élevage anti-prédation s'avèrent inopérantes ou trop chères, une solution possible est de réduire l'espace commun au bétail et aux prédateurs. Autrement dit, le bétail doit être confiné dans des aires dont les carnivores sont exclus et vice versa. Des zones tampons entre les deux aires ont l'avantage considérable de réduire la possibilité de rencontre entre les troupeaux et les carnivores qui quittent leur aire réservée pour aller à leur rencontre.

Un programme de ce genre est sans aucun doute très ambitieux, impliquant des études pour délimiter les frontières de ces zones, des changements importants dans les pratiques agricoles, et surtout un consensus local. /.../

2. 8. Indemnisation des prédatons sur le bétail – pages 101 e.s.

L'indemnisation des pertes de bétail dues aux attaques de grands carnivores est l'outil le plus employé en Europe. Ces indemnités proviennent de fonds gouvernementaux et non gouvernementaux.

Ce système d'indemnisation existe dans pratiquement tous les pays d'Europe où les populations de grands carnivores sont importantes, mais le montant des indemnités, leur mode d'attribution et leur provenance diffèrent d'un pays à l'autre.

Les indemnités sont généralement versées par les organisations gouvernementales (Ministère de l'Environnement, compagnies d'assurance nationales...), mais dans certains pays d'Europe, elles proviennent surtout d'organisations non-gouvernementales (pour plus de détails, voir Kaczensky, 1996). Les indemnités peuvent aussi occasionner de très importantes dépenses : en 1994, la Norvège a dépensé 23 millions de Couronnes (environ 3,22 millions de Dollars) et en 1993 l'Italie a dépensé 3 359 millions de Lires (environ 1,95 millions de Dollars) (Gucci et al., 1997).

En réalité, l'objectif de l'indemnisation, est d'amener les éleveurs à mieux « supporter » le conflit bétail-prédateur, plutôt que de compenser les pertes qu'ils ont subies. Le rôle de l'indemnisation n'est donc pas de réduire les pertes causées par les grands prédateurs mais d'amener les éleveurs à une plus grande tolérance vis-à-vis des grands carnivores en réduisant les pertes économiques causées par ces animaux.

La cohabitation pacifique entre éleveurs et prédateurs est d'une importance vitale pour la conservation des grands carnivores car leur extinction dans de nombreuses zones (comme la Suisse) est le résultat de l'intolérance vis-à-vis de ces animaux.

En fait, l'indemnisation, cet outil de contrôle à long terme, nous permettra d'élaborer une série de mesures de conservation adaptées aux besoins locaux.

Les systèmes d'indemnisation assurent également un suivi des conflits, fournissant d'importantes indications quant à la présence ou l'absence de prédateurs sur une zone donnée. Ce suivi se poursuivant sur plusieurs années, indique l'évolution de la population de prédateurs, information vitale pour toute mesure de conservation.

Les systèmes d'indemnisation présentent cependant quelques défauts. Dans les pays où le montant des indemnités diffère selon le type de prédateur, les éleveurs attribuent souvent la perte au prédateur permettant l'indemnité la plus élevée. Dans les zones où se trouvent à la fois des loups et des chiens errants les dégâts attribués aux loups sont presque toujours surévalués, car il est impossible de distinguer les attaques des loups de celles des chiens. Enfin, les procédures administratives sont souvent longues et compliquées et les éleveurs dégoûtés ne prennent même plus la peine de monter des dossiers. Le système d'indemnisation devrait donc être très simple et efficace.

La Suède a mis en place un système qui semble efficace pour réduire les conflits dans les zones d'élevage des rennes. Les indemnités ne sont pas accordées en fonction des pertes d'animaux mais en fonction de la présence de prédateurs dans les zones de pâturage (Linnel et al. 1996).

En conclusion, un système traditionnel d'indemnisation, outre l'outil de contrôle systématique qu'il représente, amènera les éleveurs à une plus grande tolérance vis-à-vis des prédateurs.

Cependant, en regard du conflit réel, l'attribution d'une indemnité ne dépend pas de l'emploi des techniques anti-prédateur. Cela permettrait de prendre le problème à la racine, éviterait des pertes ou réduirait au moins les conflits.

2.9 . Un projet de réforme de la PAC en faveur de la conservation de l'environnement

Cette section indique les principaux points sur lesquels devrait intervenir une réforme de la PAC en faveur de la conservation de l'environnement, du paysage et des ressources naturelles. Les propositions de réforme concernent plus particulièrement l'élevage et sont le résultat d'études récentes.

Le récent rapport CEAS-EFNCP 1997, dont nous citons certaines parties dans les annexes n°8,9, peut être consulté pour plus de détails.

Dans ce rapport, nous avons tenté de démontrer que les aides de la PAC ont incité les éleveurs à intensifier leur production et de ce fait augmenté les coûts (en termes de perte de revenu) si l'éleveur envisage de passer à une production extensive. De même, l'extensification coûte plus cher dans les zones de plus grande production : par exemple là où l'emploi massif d'engrais permet une grosse production de fourrage, une réduction de ces apports d'engrais amènerait des pertes économiques considérables. A l'opposé, là où la pauvreté des sols ne permet qu'une très faible augmentation de production par l'apport d'engrais, les pertes seraient sans aucun doute moindres.

Dans tous les cas, l'impact positif ou négatif de l'élevage sur l'environnement dépend essentiellement des conditions locales : par exemple, soit des zones abandonnées ou sous pâturées, soit des zones sur pâturées, ou d'autres zones de peu d'intérêt environnemental et où un changement des formes d'exploitation n'aurait que peu d'intérêt quant à la conservation de la biodiversité.

Dans cette section, nous essaierons également de donner quelques « lignes directrices » rendant possible une réforme de la politique en faveur des grands carnivores. Il s'agit d'intégrer les besoins des grands carnivores en vue de leur conservation dans des mesures plus larges concernant l'environnement.

Les paragraphes précédents ont illustré les problèmes que cause la co-existence de ces animaux et du bétail (en termes de pertes) et les différentes options pour tenter de réduire les conflits que génère cette co-existence (indemnités et techniques anti-prédateurs).

La situation se complique lorsque se trouvent coexister deux catégories de prédateurs : l'homme et ce qu'on nomme les carnivores, en compétition pour les mêmes catégories de proies. Il faut aussi mettre l'accent sur le fait que , pour un éleveur, la perte d'un animal représente non seulement une perte économique (accentuée du fait de toutes sortes d'aides), mais aussi une perte « émotionnelle ».

A la lumière de l'impact de la politique d'aides sur l'environnement, divers auteurs ont proposé une approche différente (WWF, EFNCP, CEAS ...). Les principaux points, prenant davantage en compte les problèmes d'environnement et sur lesquels pourrait s'appuyer une possible réforme de la PAC sont :

- la subdivision de l'Europe en zones agri-environnementales
- l'introduction d'aides aux éleveurs indépendantes de la production (remplaçant la prime à l'unité de bétail et progressivement le soutien des marchés)
- l'adaptation de ces aides à la qualité des pâturages

2.9.1 Répartition en zones ^(8)

Comme il a été dit, la PAC actuelle n'est pas adaptée aux environnements très variés que l'on trouve dans l'UE et le sera encore moins avec l'entrée des pays d'Europe Centrale et de l'Est. Il est donc encore plus important de subdiviser le territoire européen en zones offrant des caractéristiques communes du type conditions environnementales, modes d'élevage, objectifs politiques (par exemple, éviter l'exode rural, conserver les paysages, etc...), et dans lesquelles la PAC pourrait s'appliquer de manière différenciée.

Nous proposons la création de séries de régions géographiques présentant un intérêt environnemental et des besoins socio-économiques différents, dans lesquelles la politique de l'élevage soit adaptée aux besoins locaux (différents types d'aides, limites de charge d'animaux par surface, ...)

(8) **Ce chapitre est fondamental** et devrait inquiéter les élus politiques à tous niveaux comme les représentants de la profession agricole, en effet les idées qu'il exprime se retrouvent telles quelles dans la récente:

« ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION SUR LE LOUP 2004-2008 - Réalisé par Marie-Odile GUTH Inspection générale de l'environnement Pierre BRACQUE Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - 6 mars 2008 » .

Pages 20 e.s., on peut y lire ceci :

« l'Etat devrait pouvoir affirmer clairement que la population de loup a vocation à s'étendre sur le territoire français, mais pas nécessairement dans toutes les zones.

En effet, si le loup trouve des biotopes adaptés dans des espaces montagnards comme actuellement /.../ où la présence d'un pastoralisme temporaire (troupeaux d'ovins ou de caprins) n'apporte qu'une opportunité supplémentaire au prédateur opportuniste, il n'en est pas de même dans des secteurs importants d'élevage bovin des bassins allaitants du Massif Central entre autres. /.../

Deux types de territoires pourraient ainsi être définis :

- Des territoires confortés, adaptés et soutenus face à la présence de loup

Ces espaces pourraient correspondre aux massifs montagnards colonisés actuellement (Alpes du Nord et du Sud) et en colonisation prévisionnelle (Jura, Vosges, Pyrénées) /.../

- Des territoires inadaptés à sa présence

Dans le cadre de l'expansion de son territoire, le loup va nécessairement atteindre des secteurs du centre et de l'ouest de la France particulièrement axés sur l'élevage intensif (grandes et petites unités, élevage laitier et viande) où sa présence sera inappropriée. Ces zones de colonisation devraient faire l'objet de dispositions nouvelles et de tests par l'instauration d'une politique de prévention et d'indemnisation des dégâts occasionnés, mais également par un renforcement du prélèvement rendant le loup inapte à son installation et garantissant un bon niveau de conservation et d'équilibre de la population dans les autres secteurs antérieurement occupés. »

A la différence de cet ostracisme, le manifeste « Pour le maintien de la biodiversité en zone de montagne » adopté le 10 octobre 2007 à Paris par FNSEA, CNJA, APCA, FNO, FNEC, débutait ainsi :

« le pastoralisme, pratiqué par plus de 60.000 exploitations /.../ maintient une activité économique et sociale dans les zones de montagnes. Cette activité apporte des emplois dans des régions difficiles, essentiellement en montagne, et est à l'origine du fleuron de nos productions sous signe officiel de qualité (fromage, viande, miel ... bénéficiant d'une AOC, d'un label rouge, etc...) »

A l'heure où tous réaffirment la nécessité d'une relance de l'élevage extensif, ce choix d'ainsi favoriser le seul intensif et de marginaliser l'extensif doit-il s'expliquer par le hasard ou par l'effet, au niveau national, de ce même lobbying qui inquiète la Commission Européenne comme nous l'avons indiqué en note A?

Au niveau Communautaire il faudrait établir une première série de zones, en laissant aux Etats Membres le soin de les délimiter selon leurs priorités et leurs besoins administratifs. L'annexe n°8 cite le chapitre 6 du rapport CEAS-EFNCP (1997) qui propose une subdivision de l'Europe sur la base de zones de différentes valeurs agri-environnementales.

Quand on abordera la création de ces secteurs, il faudra prendre en considération la nécessité de conservation des espèces sauvages « en danger », tout en rappelant que des réserves naturelles de faune sauvage limitées ne sont pas suffisantes pour les grands carnivores. Le contrôle de la totalité du paysage est indispensable à la conservation des espèces à territoire étendu (Noss et al.1996).

Le zonage en vue de l'utilisation de l'espace correspond à une division en espaces à utilisation prioritaire pour chacun d'entre eux. Un plan de zonage implique le classement et le contrôle de la totalité du paysage en vue d'atteindre un but spécifique. Le classement du paysage pour la création des zones présente de grosses difficultés car il est impossible de prendre en compte tous les intérêts dans une zone donnée.

Un exemple de zonage est la séparation dans l'espace de secteurs à usage agricole prioritaire et de secteurs de conservation de grands carnivores pour réduire le chevauchement entre ces différentes utilisations de l'espace.

Ce type de séparation entre animaux domestiques et prédateurs pourrait apporter une solution aux conflits qui, comme il a été dit, ont souvent conduit à l'extinction des grands carnivores, dans les zones où ils entraînent en compétition avec les éleveurs et étaient donc pourchassés. Les zones « sauvages » sont celles où il n'y a pas de bétail et, par conséquent, pas de conflit. Ce sont aussi les secteurs les plus adaptés à la conservation des grands carnivores, non pas à cause des besoins d'espèces à habitat particulièrement sauvage (les carnivores sont, en fait, assez généralistes) mais plutôt parce que l'absence d'animaux domestiques évite qu'ils ne soient pourchassés par les éleveurs. (Linnel 1996)

De tels territoires sont cependant peu nombreux, et l'avenir des grands carnivores ne dépend pas seulement d'une séparation en zones dans l'espace mais plutôt dans d'une approche à usages multiples des territoires se chevauchant.

En fait, en cas de séparation totale, le manque de secteurs complètement sauvages (non exploités par l'homme et de ce fait sans références zootechniques) pourrait conduire soit à l'extinction des prédateurs par manque de territoire, soit à l'élimination des éleveurs dans des secteurs considérés comme prioritaires pour la conservation de grands carnivores de différentes espèces. Sans aucun doute, cela ne peut être envisagé. L'alternative est donc un programme efficace pour la co-existence des prédateurs et des éleveurs.

Lorsque l'on aura identifié les différentes zones « agri-environnementales » en Europe, on pourra élaborer des plans de gestion pour chaque espèce de grands carnivores dans lesquels des secteurs seront définis selon les critères suivants :

SECTEUR 1 : ce sont les secteurs de priorité majeure, où la conservation des grands carnivores est l'objectif principal tout en respectant les autres objectifs environnementaux. Dans cette zone sont inclus les secteurs où doivent être établies de fortes restrictions à l'élevage, en accord avec les réalités locales, afin que l'élevage ne perturbe pas les carnivores. Ces restrictions pourraient porter sur le mode d'élevage autorisé, une limitation du nombre d'animaux (ou autre), tout en respectant les divers besoins individuels au niveau national et régional. A côté de ces restrictions, il est nécessaire de mettre les animaux d'élevage hors d'atteinte des prédateurs (méthodes d'élevage anti-prédateurs).

Dans ces secteurs se trouvent des zones où des dégâts sur bétail sont possibles. C'est un faible pourcentage du territoire de la population d'une espèce de grands carnivores et ce sont des territoires absolument essentiels à la conservation (comme les lieux de reproduction). Là les éleveurs doivent

avoir la possibilité d'interrompre leur activité contre une compensation financière. Il faut toutefois restreindre cette option aux zones où, localement, la présence de bétail pose de gros problèmes (espèce prédatrice, type d'élevage...). Dans certains cas la présence des éleveurs (même à faible densité pour éviter les problèmes de surpâturage) est préférable à l'abandon à la seule nature.

Un exemple est celui du lynx ibérique (*Lynx iberica*) qui a besoin d'espaces fermés pour sa sécurité mais d'espaces ouverts pour chasser (Beaufoy 1996). Les parcs naturels où résident ces espèces pourraient être inclus en Secteur 1

SECTEUR 2 : comprend les zones où la conservation n'implique pas de restrictions aussi fortes qu'en Secteur 1 et inclut les zones de régulation et les corridors de communication entre les populations de grands carnivores.

Les zones de régulation se trouvent hors du centre de la zone de conservation et on peut y attendre l'arrivée d'animaux isolés en phase de dispersion. Par contre, les corridors sont des lignes de communication entre les populations et sont essentiels à la garantie des échanges génétiques, base de maintien de petites populations viables. Dans toutes ces zones il faudra tolérer la présence des grands carnivores et les éleveurs ne recevront d'aides que s'ils utilisent des méthodes anti-prédateurs.

Il faudra envisager d'autres formes d'aides si l'éleveur doit faire face à de lourdes pertes, en dépit des techniques anti-prédateurs et n'est pas suffisamment indemnisé par les aides directes.

SECTEUR 3 : dans ces secteurs, la conservation des grands carnivores n'est pas l'objectif principal. Des dégâts causés par intrusion de carnivores doivent être éliminés par l'enlèvement de l'individu si cela s'avère efficace, ou par l'élimination totale, effectuée par les autorités compétentes. Toutefois, même dans ce cas (comme en Secteur 2) si les carnivores tuent du bétail, une compensation doit être accordée.

L'application d'une règle aussi stricte que l'élimination d'un animal, peut susciter la désapprobation, mais c'est en fait un compromis très important. C'est un message destiné à rassurer les éleveurs quant à la volonté de résoudre le problème, et l'on peut attendre le même respect en ce qui concerne les règles de conservation des grands carnivores. Par exemple, dans le cas d'indemnisation accordée à des éleveurs prouvant qu'ils utilisent des techniques anti-prédateurs, les indemnités peuvent être retirées si les conditions ne sont pas respectées. La rigueur ne sera obtenue qu'à l'aide d'un support législatif accompagné de contrôles stricts et systématiques.

* * *

L'aspect crucial de ce programme est le choix des zones à réserver à la conservation des grands carnivores selon les trois niveaux de priorité décrits ci-dessus. La connaissance biologique et écologique nécessite d'être appliquée dans un contexte socio-économique pour définir les limites de ces zones.

Outre leur séparation et la définition de l'espace requis pour que le programme de conservation devienne effectif, il faut prendre en considération les difficultés qui peuvent apparaître en traçant ces limites. Elles dépendront de la disponibilité actuelle de l'habitat le plus adapté, des obstacles politiques et du coût de l'opération.

Les changements dans les pratiques agricoles et les méthodes d'élevage impliquent des dépenses à court terme. Ces changements sont aussi un investissement pour l'avenir si la réduction des indemnités liées aux dommages de la prédation est prise en compte et si des rentrées d'argent se font via un tourisme rétablissant "l'état sauvage" (qui peut être exploité comme une attraction touristique).

Pour choisir ces zones, une importante assise scientifique est nécessaire et l'étude présente n'a pas pour but d'esquisser un plan directeur d'une telle envergure. Avant tout, on doit préciser des objectifs tels que la dimension de la population à préserver. Des études complémentaires sont

nécessaires pour définir la zone indispensable au soutien de la population locale, vérifier la disponibilité de l'habitat et pour s'assurer de la présence possible et abondante de proies et de concurrents naturels. Un plan d'action est en pratique nécessaire pour gérer ces carnivores. Il doit permettre un suivi en continu de l'évolution des espèces.

Le coût du suivi des dommages causés au cheptel par les prédateurs peuvent être inclus dans ce programme de gestion car, comme déjà mentionné au § 2.8, il fournit un indice de la présence/absence des prédateurs, ce qui à long terme procure une information importante.

2.9.2 Aide sans rapport avec la production ^(9).

Etant donné que l'aide communautaire à l'élevage est liée au nombre d'animaux (paiement à la tête de bétail) , que cette aide stimule la production (la rendant indépendante des nécessités réelles du marché), il est important de trouver une autre forme d'aide pour ce secteur participant de façon mineure à la préservation des ressources naturelles.

Des discussions avec des éleveurs de divers pays indiquent que le système le plus pratique et le plus acceptable politiquement au maintien de l'aide est celui d'un type de paiement lié à une unité de zone; ce paiement n'encourageant pas une production intensive et des troupeaux sans rapport avec la capacité en herbe des pâturages.

Page 106 - Ce type de paiement non lié aux têtes de bétail, devrait rendre l'éleveur plus intéressé par un produit de qualité que par un grand nombre d'animaux. Il devrait donc aider à adapter les élevages à des paramètres ignorés jusqu'à présent ^(10), comme par exemple le respect de la capacité en herbe de la pâture.

Dans la majorité des cas, ce choix devrait conduire à une réduction des taux d'occupation du bétail avec des effets positifs tels que la restauration de l'habitat sauvage des grands carnivores, la présence d'espèces de proies alternatives, la réduction de la prédation du cheptel due à une surveillance plus efficace (des troupeaux de petite taille sont plus facilement contrôlables).

Le tableau 2.1 ci-joint, montre les avantages et les inconvénients de ce paiement par zone vis à vis du paiement par tête de bétail (CEAS-EFNCP 1997).

Systèmes de paiement par zone fourragère

Le paiement par zone doit être adapté à la productivité du pâturage. Etant donné que la productivité des pâtures varie d'une région à l'autre et de ferme en ferme dans une région donnée, un système de paiement lié à la zone fourragère a été proposé.

Ce paiement est adapté à une unité fourragère définie ainsi : surface fourragère que l'on peut maintenir avec un système normal de production agricole et qui peut supporter une unité de troupeau. Cette adaptation a pour objectif d'établir un coefficient de productivité ou de capacité utile de production de divers types de zones de cultures fourragères. Il est évident que pour identifier les zones

^(9) Nouvelle PAC, éco-conditionnalité, découplage des aides ... si l'on se souvient que le texte que nous traduisons date de 1997, en plein débat sur justement cette nouvelle PAC, on peut sans doute penser que là-aussi certains lobbyistes ont su bien se faire entendre et/ou n'ont guère subi de pression de la part des autres ; tout est possible ...

Pour ceux qui ignoreraient cette nouvelle PAC, petite brochure informative rédigée conjointement par Ministère de l'Agriculture et APCA à : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/brochurepacbav6.pdf>

^(10) L'Institut d'Ecologie Appliquée continue à étaler son ignorance sereine de l'élevage, du pastoralisme et des innombrables travaux consacrés à leur histoire et à l'étude et l'amélioration des techniques qu'ils mettent en oeuvre. Rappelons que c'est cet Institut qui doit ouvrir à Luchon, le 15 mai prochain, le colloque " Des ours, des loups, des hommes : initiatives européennes pour la cohabitation et la valorisation ".

agro-environnementales mentionnées ci-dessus, on doit considérer les différentes productivités (pâtures méditerranéennes et nord européennes).

Le système d'aide, qui inclut le soutien des prix du marché aussi bien que les paiements directs, pourrait être par conséquent remplacé par un système de paiement à la zone de fourrage (Forage Area Payment System – FAPS). Ce système de paiement serait adapté à la productivité des pâtures et les paiements pourraient être hiérarchisés en trois niveaux cumulatifs selon le respect ou le non-respect de quelques mesures environnementales :

1) Un premier paiement de base serait commun à tous les éleveurs, sans distinction entre régions, type de gestion ou quoi que ce soit d'autre, mais adapté à la productivité des pâturages. Selon ce schéma, l'éleveur de plaine (haute fertilité du sol mais intérêt moindre pour l'environnement) reçoit une rémunération de base plus élevée que l'éleveur de montagne (moindre fertilité du sol mais grand intérêt environnemental).

2) Le deuxième niveau de paiement serait basé sur un domaine d'engagements environnementaux très large, par exemple le respect de la charge de pâturage avec des taux d'occupation basés sur la norme UGB/Ha⁽¹¹⁾. On peut envisager aussi un minimum et un maximum définis au niveau local pour décourager le sous pacage ou le sur pacage .

3) Enfin un troisième niveau de paiement serait lié aux respect de règles environnementales établies localement et de façon restrictive. En particulier, ce troisième paiement serait modulé selon des objectifs prioritaires à atteindre dans le contexte local et lié à la participation des éleveurs à des programmes environnementaux (sauvegarde du paysage, espèce florales en voie de disparition, pollution des eaux) élaborés au niveau local. On notera que les besoins environnementaux varient grandement avec les conditions locales. Un programme de restructuration environnementale pourrait avoir un sens dans un contexte géographique, environnemental et socio-économique mais pourrait être totalement inadapté, inutile ou même dommageable dans un contexte totalement différent.

page 107 - *Mesures pour les grands carnivores*

L'identification des zones agro-environnementales européennes autorisera l'établissement du premier niveau de paiement basé seulement sur la productivité des pâtures. Comme pour les zones particulières d'intérêt environnemental, les membres des états et les administrations locales devront élaborer des programmes de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Ces programmes devront préciser les mesures que l'éleveur devra prendre pour accéder aux niveaux 2 et 3 des paiements.

En particulier pour les grands carnivores, et une fois identifiées les aires primaires où les objectifs à la fois politiques et de conservation ont été définis : protection intégrale (aire 1), tolérance (2), élimination (3), les programmes seront étudiés de telle façon que l'éleveur devra être capable d'accéder aux paiements de niveau deux et trois. Dans certaines zones délicates pour la survie des grands carnivores, le troisième niveau de paiement pourrait offrir à l'éleveur la possibilité d'interrompre ses activités afin de permettre à l'environnement de retourner à "l'état sauvage".

Par conséquent, ces niveaux de paiements cumulatifs devraient inciter les producteurs à s'impliquer dans l'environnement régional et dans les programmes de préservation des ressources naturelles.

⁽¹¹⁾ en anglais "LU" (= Livestock Unit). L'UGB (Unité de Gros Bétail) est l'unité utilisée pour le calcul du chargement qui s'exprime en UGB par hectare. On attribue à chaque espèce en fonction de son âge une valeur d'UGB. Ainsi un bovin de + 2ans vaut une UGB, un ovine ou un caprin 0,15 UGB, etc ...

2.9.3 Autres options pour une future réforme de la PAC afin de favoriser la conservation des grands carnivores.

Les options proposées permettraient une meilleure définition du standard d'attribution du troisième niveau de paiement.

Dans l'hypothèse émise ci-dessus, l'éleveur reçoit une rémunération seulement s'il participe à un programme établi et par conséquent s'il utilise des techniques anti-prédateurs ou des techniques similaires. Les autres options possibles sont :

1 – dans les zones à risque de prédation élevé, paiement direct annuel calculé sur la moyenne des coûts des dommages subis par les éleveurs au cours des dernières années (le calcul doit être fait sur une base locale)^(12).

2 – dans ces mêmes zones, paiement d'une assurance autorisant la compensation des dommages subis.

Le paiement direct annuel ou l'assurance pourrait faire partie du troisième niveau de paiement même s'il est indispensable d'effectuer une étude approfondie des conséquences sur les dépenses de la Communauté Européenne.

L'avantage de la première option serait qu'elle n'implique aucun contrôle par les institutions de l'utilisation des fonds car aucune mesure spécifique n'est liée à l'application. L'avantage de la deuxième option est de compenser les dommages de la même façon pour tous les éleveurs, éliminant ainsi la disparité entre régions et garantissant davantage à l'éleveur un remboursement "effectif" (souvent le remboursement des dommages par une administration publique est retardé, rendant ce système totalement inefficace). /.../

Page 108 - 2.10 Compensations

Ce système de paiement à trois niveaux dans lequel le troisième niveau pourrait être inclus dans un programme de conservation des grands carnivores, se substituerait aux divers systèmes de compensation en cours.

Il est nécessaire d'avoir la possibilité de rembourser d'éventuelles tueries en masse de cheptels par les grands carnivores dans les zones qui ne sont pas comprises dans les programmes de conservation de ces espèces. Il est de fait possible que des animaux dispersés hors des corridors ou zones tampons commettent des prédateurs sur un élevage non contrôlé. Les conflits dans ces zones devraient être rares, mais chaque épisode de prédation devra être rapidement déclaré à l'autorité compétente afin d'intervenir rapidement.

De la même manière, si les options deux ou trois (indemnité annuelle ou assurance) sont considérées comme meilleures, ces mesures se substitueraient à celles en cours. Comme déjà indiqué, le remboursement est effectué par diverses institutions, variables non seulement de pays à pays mais aussi à l'intérieur d'un même pays. Cette variabilité et cette fragmentation de la gestion du problème sont non seulement inefficaces, mais ressenties par l'éleveur comme moins "rassurantes".

Un système de paiement décidé au niveau de la Communauté Européenne permettrait, outre une

(12) Ce système, purement mathématique, vient d'être adoptée par le Ministère asturien pour les dégâts des loups. L'ensemble des associations locales d'éleveurs regroupées dans la fédération MEGADALL, avec qui nous sommes en contact, s'oppose fortement à une telle réduction purement statistique des problèmes concrets auxquels elles sont confrontées.

Comme l'indique la suite de notre traduction, ce système présente un avantage: « *aucun contrôle par les institutions de l'utilisation des fonds* », avantage certes, mais ... pour qui ?...

plus grande sécurité économique pour l'éleveur, une simplification des procédures et contrôles administratifs, et ce même au niveau local. Non moins important est l'avantage politique d'une telle approche des grands carnivores. L'importance de leur conservation au niveau de la Communauté Européenne serait officialisée au même titre que l'importance des animaux domestiques, des céréales, etc... Il est aussi important de souligner ici que si les politiques de la Communauté Européenne causent des dommages à ces espèces (mais par dessus tout à l'éleveur qui subit les pertes), une solution à ces problèmes doit être trouvée au niveau de la Communauté Européenne.

Page 109 - Les dépenses pour le remboursement des dommages sont faibles comparées à ce que la Communauté Européenne dépense chaque année pour soutenir le secteur de l'élevage.

En 1995, pour la seule Italie, la section GARANTIE EAGGF pour les dépenses d'aide à l'élevage était de 145,3 millions d'ECU tandis que les dépenses compensant les déprédations du cheptel local étaient inférieures à 2 millions d'ECU (Ciucci et al, 1997).

2.11 Importance de la formation et de la sensibilité aux problèmes

Nonobstant le soutien économique à la suite des pertes causées par la prédation, il est nécessaire d'impliquer directement les éleveurs dans les problèmes concernant la conservation des grands carnivores et dans l'utilisation de cultures dont ils sont friands.

L'intolérance est souvent causée par l'ignorance de la biologie de ces espèces et des techniques et moyens utilisés pour réduire les conflits. L'éleveur devrait ne plus avoir envie d'utiliser des méthodes drastiques telles que l'élimination directe de ces animaux et être impliqué dans les recherches de solutions au problème.

Il est important qu'il réalise que ses problèmes sont pris en compte de manière concrète par l'administration et les divers groupements environnementaux. Conjointement à cette prise de conscience, des moyens doivent être fournis aux éleveurs capables d'avoir une vision objective de tous les facteurs concernés (économiques, sociaux, biologiques, etc...)

Ainsi, trouver l'option la plus convenable à la solution des problèmes (paiement lié à l'utilisation de techniques anti-prédateurs, subside annuel ou assurance) doit se faire avec la plus grande approche participative possible en impliquant les associations locales (éleveurs), les experts du secteur (biologistes, agronomes, agro-économistes) et en informant sur l'impact de l'option choisie à court et moyen terme (dommages au cheptel, dommages à l'environnement, risque par les éleveurs de tuer les carnivores).

Enfin, un soutien technique devrait être alloué aux éleveurs qui décident de participer aux programmes de conservation et par conséquent, d'utiliser des techniques anti-prédateurs.